

# ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS***

## ***DU CONSEIL MUNICIPAL***

*L'An deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 8 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### ***PRÉSENTS :***

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire  
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints,  
M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués.  
M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Manon GOURDY, Conseillers*

### ***ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :***

*Mme Isabelle GAMEIRO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE, M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT, Mme Anne PICHON-KELLY pouvoir à Mme. Ghislaine BERGER, Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL*

### ***ABSENTS EXCUSÉS :***

*M. Hervé BONHOMME, Mme Karine PAULET, Mme Delphine BONNET, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Laetitia SABATIER, Mme Dorothée SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY, et M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

**Secrétaire de séance :** *Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

### **Objet : Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement**

*(Délibération n°2023\_12\_07)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2224-1,  
Vu l'article L2121-29 du CGCT,  
Vu la délibération du conseil municipal en date 8 juillet 2013 fixant les tarifs des services de l'Eau et de l'assainissement,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 1er décembre 2016 fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2018 modifiant le tarif de l'assainissement,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 modifiant le tarif de l'abonnement des compteurs de diamètre 15/20 et le tarif de l'eau pour les consommations de 0 à 300m3,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2022 portant révision des tarifs de l'eau,  
Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 décembre 2023

Considérant la nécessité de revoir certains tarifs communaux afin d'équilibrer le budget correspondant,

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire, propose de fixer comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

#### SERVICE DE L'EAU

- Abonnements annuels :

##### Compteurs simples :

Diamètre	15/20	27€
	25/30	45€
	40	60€
	50/60	90€
	80	172.50€
	100	225€

##### Compteur combiné :

Diamètre	60/20	300€
----------	-------	------

- Consommation :
  - 1.20€ le m<sup>3</sup> pour les consommations de 0 à 300 m<sup>3</sup>
  - 1.00€ le m<sup>3</sup> pour les consommations de plus de 300m<sup>3</sup>

#### SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Abonnement annuel : 50€
- Consommation : 1.20€ par m<sup>3</sup> consommé
- PFAC : 2 400€

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme établi ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

<b>Membres en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>16</b>
<b>Représentés</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>20</b>

<b>Quorum</b>	<b>15</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>20</b>

Acte rendu exécutoire après  
Transmis en Sous-Prefecture le : 19/12/2023  
et publication en Mairie le : 19/12/2023

Pour Copie conforme le : 19/12/2023  
Le Maire,  
Monsieur Didier ROUCHOUSE,